

Politiques sur les enjeux

POLITIQUE À L'ÉGARD DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES

Date d'adoption : le 7 septembre 2002 Motion n° 4588

Date de la dernière révision : Motion

Énoncé de principe de niveau 1 : Philosophie du conseil

L'avenir de l'autoréglementation de la profession d'ingénieur au Canada dépend largement de la participation des diplômés de premier cycle en génie et de l'inscription des diplômés en génie au sein de la profession. La profession d'ingénieur fait valoir la valeur, la déontologie et les exigences juridiques du permis d'exercice de la profession auprès des étudiants et étudiantes en génie. Les questions et préoccupations des étudiants et étudiantes en génie ont une grande importance aux yeux de la profession d'ingénieur et elles entreront en ligne de compte dans l'élaboration des initiatives nationales.

Énoncé de principe de niveau 2 : Associations/ordre constituants du CCI

En partenariat avec les associations/ordre constituants, le CCI travaillera à faciliter la création et l'amélioration constante des programmes et outils destinés à faire valoir la profession d'ingénieur, les programmes de stagiaires en génie et le permis d'exercice de la profession auprès des étudiants et étudiantes.

Niveau 3 : Le CCI reconnaît que les associations/ordre constituants sont les principaux moyens de communication et d'interaction avec les étudiants et étudiantes en génie.

Niveau 3 : Le CCI et les associations/ordre constituants travailleront ensemble à élaborer et à appuyer au niveau national les initiatives et les outils destinés aux étudiants et étudiantes en génie.

Niveau 3 : Le CCI favorisera autant que possible l'uniformité et l'amélioration des programmes ou initiatives des associations/ordre constituants à l'intention des étudiants et étudiantes.

Énoncé de principe de niveau 2 : CCI/FCEEG

Le CCI collaborera avec les étudiants et étudiantes en génie par l'entremise de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes en génie (FCEEG) afin d'élaborer et d'appuyer des initiatives qui tiendront compte des questions étudiantes continues en rapport avec la



profession d'ingénieur; et il renseignera davantage les étudiants et étudiantes sur le rôle des associations/ordre professionnels, ainsi que sur le professionnalisme, la déontologie et les exigences rattachées à l'inscription.

Niveau 3 : Participation et appui de la part du CCI aux comités et initiatives appropriés de la FCEEG qui influent sur la profession d'ingénieur, qui améliorent la prise de conscience générale, la pertinence et la valeur de la profession auprès des étudiants et étudiantes en génie.

Niveau 3 : Participation et appui de la part des étudiants et étudiantes aux bureaux, comités, groupes et initiatives du CCI qui touchent les étudiants et étudiantes et qui rehaussent la profession.

Énoncé de principe de niveau 2 : CCI/autres organismes

Le CCI renforcera les échanges de communications avec les autres organismes nationaux qui s'intéressent aux questions étudiantes, qui y participent ou qui les comprennent.

Niveau 3 : Le CCI entretiendra et établira d'autres contacts avec des groupes comme la CCDISA, l'industrie et les employeurs, le gouvernement fédéral, les sociétés techniques et autres associations d'ingénieurs ou de l'industrie, pour recueillir des renseignements sur ce que font les autres organismes à propos des étudiants et étudiantes en génie, et pour collaborer et échanger de l'information avec eux, s'il y a lieu.